Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260303-2026_03_004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

Date de la convocation : 24/02/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le mardi 3 mars à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs LE MERRER Daniel, CHAMPAGNAT Pascal, TUFFIER Olivier, PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François.
Absents : Mme DHABIT Nicole excusée, Mme TARLET Juliette, Mr PRIGENT Guy procuration à Mr CHAMPAGNAT Pascal et Mr POSTADJIAN Guillaume procuration à Mr LE MERRER Daniel.
Secrétaire : Mr CHAMPAGNAT Pascal a été élu secrétaire.

PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION DU POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ère CLASSE – 28 HEURES

Madame La Maire précise qu'un dossier a été déposé au centre de gestion au service Comité Territorial Départemental pour avis pour la suppression du poste d'Atsem Principal de 1ère classe (28 h/35). Elle précise qu'un avis a été rendu le 29/01/2026 et qu'il est favorable pour le collège élus et collège personnels. La décision définitive est du ressort de la commune qui doit délibérer pour cette suppression de poste.

Le conseil municipal par 9 voix pour :

- **DECIDE** de suivre l'avis favorable du Comité Territorial Départemental du Centre de Gestion
- **DECIDE** donc de supprimer le poste d'Atsem principal de 1ère classe (28 h/35)
- **PRECISE** qu'un nouveau tableau des effectifs du personnel va être fait
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer tous documents nécessaires à cette suppression de poste

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH

Certifié exécutoire par transmission, Le
La Maire, Lydie DOMANCICH

En Préfecture des Côtes d'Armor